



Jugement sur interdiction de gérance

Par **tito38**, le **18/06/2018** à **09:35**

Bonjour,

En liquidation depuis quelques mois, j'ai bientôt à me présenter devant le tribunal concernant le jugement qui prononcera une durée d'interdiction de gérance.

J'ai déjà rencontré un juge en pré-rendez-vous, ca c'est très bien passé, il a compris le souci que j'avais rencontré, il m'a dit faire son rapport pour le jour du jugement pour le juge qui fera l'audience.

Ma question: suis-je obligé de me rendre à cette audience ou puis-je me faire représenter ? Mon avocat me dit que je suis obligé d'y être, en cherchant un peu, il semble que je ne sois pas obligé justement.. Je n'ai pas pour projet de redevenir Gérant, terminé pour moi les risques, donc peu m'importe la décision lors de ce jugement, ai-je donc l'obligation d'y aller ? merci à vous tous de votre avis éclairé..